



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative CACE/805

Le 20 avril 2017

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)

Proposition d'approbation d'un projet de Question UIT-R révisée

A sa réunion tenue le 30 mars 2017, la Commission d'études 3 des radiocommunications a adopté un projet de Question UIT-R révisée conformément à la Résolution UIT R 1-7 (§ A2.5.2.2) et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (voir le § A2.5.2.3) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle entre deux Assemblées des radiocommunications. Le texte du projet de Question UIT-R est joint pour votre information dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Question est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.5.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 2017, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Question sera publiée dans les meilleurs délais (voir http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg3/fr).

François Rancy Directeur

Annexe: 1

Un projet de Question UIT-R révisée

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

(Document 3/56(Rév.1))

PROJET DE RÉVISION DE LA QUESTION UIT-R 203-6/3

Méthodes de prévision de la propagation pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre utilisant les fréquences au-dessus de 30 MHz

(1990-1993-1995-2000-2002-2009-2012)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il est nécessaire, en permanence, d'améliorer et de développer les techniques de prévision du champ pour planifier et mettre en place des services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre utilisant les fréquences au-dessus de 30 MHz;
- b) que, pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre, il est nécessaire pour les études de propagation de prendre en compte les trajets de propagation point à zone et multipoint à multipoint;
- c) que les méthodes actuelles reposent surtout sur les données de mesure et qu'il est nécessaire, en permanence, d'effectuer des mesures dans cette gamme de fréquences dans toutes les régions géographiques, notamment les pays en développement, pour accroître la précision des techniques de prévision;
- d) qu'en raison d'un recours accru à des fréquences supérieures à 10 GHz, il y a lieu de développer les méthodes de prévision afin de faire face à ces besoins nouveaux;
- *e*) que des systèmes numériques pour la transmission à large bande sont en cours de mise en place à la fois dans le service de radiodiffusion et dans le service mobile;
- *f*) que la réflexion des signaux doit être prise en considération dans la conception des systèmes radioélectriques numériques;
- qu'on constate une demande croissante d'utilisation des fréquences en partage par ces services et par d'autres services.
- h) que la vitesse maximale du transport ferroviaire atteint 500 km/h,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- Quelles méthodes de prévision du champ peut-on utiliser pour les services de radiodiffusion, fixe (accès à large bande) et mobile de Terre aux fréquences supérieures à 30 MHz?
- Quelle est l'influence, sur la prévision des champs, les trajets multiples et leurs statistiques dans le temps et dans l'espace:
- de la fréquence, de la largeur de bande et de la polarisation;
- de la longueur et des caractéristiques du trajet de propagation;

- de la configuration du terrain, notamment de l'éventualité d'un allongement important du temps de propagation des signaux se réfléchissant sur des versants en dehors de l'arc de grand cercle;
- de la couverture au sol, des bâtiments et autres structures artificielles;
- des composantes de l'atmosphère;
- de la hauteur et du cadre environnant des antennes terminales;
- de la directivité et de la diversité d'antenne;
- de la réception mobile, y compris des effets Doppler;
- des caractéristiques générales du trajet de propagation, par exemple les trajets au-dessus des déserts, des mers, des zones côtières ou des régions montagneuses et, notamment, dans les zones soumises à des conditions de super réfraction?
- Dans quelle mesure les statistiques de propagation sont-elles corrélées sur différents trajets et différentes fréquences?
- Quelles sont les méthodes et quels sont les paramètres qui décrivent le mieux la fiabilité de couverture de ces services analogiques et numériques et quelle est, en dehors des données de champ, l'information nécessaire pour atteindre ces objectifs (par exemple «l'intelligence» intégrée à un système agile en fréquence)?
- Quelles sont les méthodes et quels sont les paramètres qui décrivent le mieux la réponse impulsionnelle des canaux de propagation?

décide en outre

- 1 que les informations communiquées devraient faire l'objet de révisions de<u>s</u> la Recommandations <u>UIT-R P.1410</u>pertinentes ou de nouvelles Recommandations;
- que les études demandées ci-dessus devraient être achevées d'ici à 2019.

Catégorie: S1